

Les finances des communes algériennes : Enjeux et perspectives
The finances of the Algerian municipalities: Challenges and perspectives

LAZREG Mohammed ¹, FSECG, Université de Sidi bel abbes, Algérie.
GODIH Djamel torqui, FSECG, Université de Mostaganem, Algérie.

date de soumission : **19/05/2018** date d'acceptation: **19/11/2018** Date de publication **06/12/2018**

Résumé : La réforme des finances locales constitue l'une des voies de la bonne gouvernance. Avec la chute brutale des prix du pétrole, notre économie a besoin d'une diversification afin que nous puissions mettre un terme au syndrome hollandais qui caractérise notre système économique. Le développement local dans ce sens, est une solution adéquate pour une émergence économique en Algérie. L'objectif central de notre article est le suivant : Le développement local est une nécessité absolue que les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre et ce, pour une dynamique économique capable de faire sortir notre pays de la rente pétrolière et permettre une diversification économique. Toutefois, la réforme des finances locales s'avère indispensable pour une émergence des communes algériennes.

Mots-clés : réforme du code communal et de wilaya ; croissance économique ; ressources humaines ; développement durable ; finances communales ; décentralisation.

Codes de classification Jel : F65; H72.

Abstract: Local finance reform is one of the ways of good governance. With the sharp drop in oil prices, our economy needs diversification so that we can put an end to the Dutch disease that characterizes our economic system. Local development in this sense, is an adequate solution for an economic emergence in Algeria. The central objective of our article is as follows: Local development is an absolute necessity that the public authorities must implement and this, for an economic dynamic able to bring our country out of the oil rent and allow economic diversification. However, the reform of local finances is essential for an emergence of Algerian municipalities.

Keywords: reform of the communal and wilaya code; economic growth ; human resources; sustainable development ; communal finances; decentralization.

Jel Classification Codes : F65; H72

¹ Université de Sidi bel abbés

Introduction

Pour une dynamique économique capable de faire sortir notre pays de la rente pétrolière et permettre une diversification économique. Il est impératif ; que les pouvoirs publics mettent en œuvre une politique de développement local harmonieuse.

Lamiri (2013) met en relief la question suivante : qu'on fait les ex pays socialiste qui ont réussi à construire une économie de marché efficace et dynamique ? La chine, la Pologne, le Vietnam...On améliore toujours les analyses des paramètres de réussite et d'échec ; ils sont nombreux ; mais Ilya un aspect qui est remarquable et commun à la majorité de ces réussites : la décentralisation et le développement local. Les succès chinois sont dus aux qualifications humaines et surtout au processus de décentralisation ; une commune Chinoise est une belle machine décentralisée dotée de ressources humaines qualifiées qui planifient leurs propre développement, négocient les investissements internationaux, créent des entreprises, des emplois et multiplient la richesse et le bien être ; si bien que plus de 50% des exportations chinoises proviennent d'entreprises locales fortement décentralisées, il est rare de nos jours qu'un pays améliore sa compétitivité et se développe avec un système économique hyper-centralisé, nous ne pouvons constituer une exception ; une économie qui fonctionne ainsi se prive des énergies et des cerveaux de millions de citoyens qui auraient pu participer efficacement par l'édification de leur pays. Comment voulez vous qu'un pays qui mobilise une centaine de cerveaux éloignés des réalités locales et régionales réussisse mieux qu'un autre qui utilise des millions d'esprits en contact avec l'environnement immédiat des problèmes à résoudre ? Beaucoup de voix d'économistes s'élèvent de nos jours pour réclamer des plans de développements locaux et régionaux ; Cela implique de mettre en place un vaste chantier de restructuration de l'Etat.

Très peu de communes parviennent à faire face aux dépenses autres que celles des salaires de leurs fonctionnaires. Le budget des communes dépend essentiellement des allocations que leur alloue le ministère de l'intérieur par le biais du fonds national des collectivités locales spécialement crée à cet effet au milieu des années 1970.

Rahmani (2009) met en lumière qu'aujourd'hui, et de plus en plus dans le monde moderne ; l'exigence de la qualité du service public conduit

les communes comme les entreprises ; à perfectionner sans cesse leur gestion.

Dans ce contexte dynamique, la question de la pertinence des systèmes budgétaires, comptable et de contrôle qui leur sont imposés par la loi et les règlements est aujourd'hui posée en Algérie comme ailleurs. Les communes ont un besoin impérieux de règles budgétaires et comptables et de contrôles externes modernes répondant pleinement aux exigences nouvelles de la démocratie locale ; aux attentes de leurs partenaires publics et privés et aux objectifs d'une gestion autonome moderne conforme aux exigences nouvelles de la démocratie locale.

Problématique :

Une question centrale est au cœur de notre problématique dans le cadre de notre modeste contribution à travers cet article.

- **Quels sont les leviers fondamentaux à mettre en œuvre pour une amélioration des finances des communes algériennes ?**

Objectif et intérêt de notre communication :

L'objectif principal de notre travail est de rappeler qu'avec la chute brutale des prix du pétrole, notre économie a besoin d'une diversification afin que nous puissions mettre un terme au syndrome hollandais qui caractérise notre système économique. Le développement local dans ce sens constitue une solution adéquate pour une émergence économique en Algérie. Toutefois, la réforme des finances locales constitue la pierre angulaire parmi les voies de la bonne gouvernance.

Un message central caractérise notre modeste contribution à travers cet article : Le développement local et l'émergence des finances des communes est une arme redoutable et efficace que les nations modernes mettent en œuvre pour creuser et maintenir leur suprématie économique et technologique.

Méthodologie :

Afin de pouvoir résoudre notre problématique, nous avons eu recours à la technique documentaire qui nous a permis d'exploiter différents ouvrages, quotidiens nationaux d'information et documents pour faciliter notre recherche ayant trait à notre thème. Dans ce cadre, nous tenterons de développer nos analyses personnelles sur le développement local et l'amélioration des finances des communes algériennes.

Aussi, nous avons structuré notre article en trois axes fondamentaux

I. Amélioration de la finance locale : Un atout majeur pour le développement économique local

Le président de l'APC ne doit pas compter uniquement sur les budgets octroyés par l'Etat, il est appelé à créer de la richesse au sein du territoire, dont il est le premier magistrat. A la question de savoir pourquoi les collectivités locales demeurent fortement dépendantes des dotations budgétaires, Mekidèche (2017) souligne que l'Algérie a conservé les traditions jacobines centralisatrices de l'Etat Français que nous avons renforcés au moment d'ailleurs ou ce dernier a fait sa mue dans ce domaine. Au niveau local et régional ; l'investisseur quasi exclusif reste l'Etat par les instruments budgétaires que sont le plan communal de développement (PCD) et le programme sectoriel de développement (PSD) ; Les projets financés directement par les collectivités locales restent marginaux compte tenu de la faiblesse structurelle de leurs ressources humaines et financières. Mais avec la chute drastique de nos ressources budgétaires, la problématique du financement du développement territorial est posée dans toute sa difficulté et sa complexité. Goumiri (2017) met en évidence que cette situation dépend de deux facteurs convergents : le premier est lié aux prérogatives attribuées par l'Etat aux collectivités locales, le second facteur se situe dans la capacité de gouvernance des équipes communales et le niveau technique des élus et des administrateurs : ces deux éléments combinés font que la dépendance au pouvoir central, c'est-à-dire aux dotations budgétaires et à l'expertise technique reste de mise

I.1. Pour une amélioration du pouvoir fiscal des communes algériennes

Les communes ne disposent pas du pouvoir fiscal, il faudrait une loi pour cela, elles sont tributaires de la redistribution de la fiscalité ordinaire par le biais du fonds commun des collectivités locales qui est transformé entre temps en caisse de garanties des collectivités locales souligne Cherif (2018). Pour améliorer la situation financière des collectivités locales et contribuer au développement national, une révision de la fiscalité et des finances locales est nécessaire ; elle est prévue dans le sillage de la prochaine révision des codes communaux et de wilaya indique Kerri (2017). La commune n'a aucun moyen d'agir sur les modalités d'élaboration de ces impôts ; a titre illustratif ; le rapport fiscalité ordinaire locale et le PIB Hors hydrocarbures qui

affiche un taux quasiment insignifiant de 2, 5% est édifiant à ce propos note Boumoula (2017).

I.2. Nécessité d'une réforme fiscale communale

Dans ce cadre, la première des réformes consiste à regrouper l'ensemble des impositions en un code unique et cohérent : actuellement, la fiscalité locale est régie par la loi de finances et différents codes : code des impôts directs, code des impôts indirects... L'impératif est donc de simplifier le dispositif actuel de la gestion fiscale. Ce code unique prévu regroupera ainsi, en un seul document toutes les taxes et impôts destinées aux collectivités locales contenus actuellement dans les différentes lois de finances et d'autres textes. Dans ce cadre, le code fiscal permettra de donner plus de pouvoirs fiscaux aux élus locaux. La deuxième phase des réformes fiscales et financières consistent en la décentralisation au niveau des communes elles mêmes du recouvrement de l'impôt foncier actuellement recouvré par l'administration fiscale.

I.3. L'amélioration du climat des affaires : source de diversification financière de la commune

Les communes en collaboration avec l'administration centrale doivent attirer les investisseurs potentiels pour le développement de leur commune. Ainsi, les impôts recueillis permettront un accroissement de la finance locale. Nous pouvons dans ce cadre émettre quelques suggestions en ce sens ; il s'agit entre autres :

Libéralisation de l'acte d'investir, il doit être libre et n'est soumis à aucune autorisation ou agrément ; En matière d'investissement directs étrangers (IDE) abandonner la règle des 51/49 appliquée systématiquement. Les pouvoirs publics doivent afficher les branches ou filières considérées comme stratégiques ou la partie algérienne est obligatoirement majoritaire ; La Réforme en profondeur du système de régulation et d'encouragement de l'acte d'exportation s'avère d'une nécessité vitale. ; Les pouvoirs publics doivent mettre en place les bases d'un véritable droit économique cohérent et incitatif pour la création de richesses ; Réduire le champ de l'informel : Il y a lieu de prendre des mesures urgentes avec des réponses concrètes aux besoins des personnes qui agissent dans ce secteur. Une Refonte des politiques du marché du travail pour encourager l'emploi formel est indispensable.

I.4. La révision des codes communaux et de Wilayas : Nécessité d'une mutation dans les pratiques d'intervention à l'échelle locale

I.4.1. La décentralisation des collectivités locales : source de diversification financière

Le plan d'action du gouvernement prévoit la révision des codes communaux et de wilaya qui devrait identifier de nouvelles pistes de financements des collectivités locales.

Boumoula (2017) pour sa part met en exergue que pour replacer le concept de développement local dans sa pleine signification, il faut passer progressivement à la régionalisation économique : fusion de wilayas de préférence limitrophes pour la gestion de projets structurants en commun avec des PME florissantes aux alentours et qui auront pour objectif la création d'emplois durables avec une valeur ajoutée locale ; ce nouveau schéma permettra de rationaliser davantage les dépenses publiques pour amorcer un développement ascendant ; Concernant la gestion des fonds spéciaux de développement, notamment le fonds communal de solidarité (FCS) et le fonds communal de garantie (FCG) , dont les budgets sont alimentés essentiellement par la fiscalité transférées aux communes.

I.4.2. La réforme du code communal et de la wilaya : un enjeu majeur pour la diversification financière des communes

Debbi (2017) estime que le problème ne réside pas uniquement dans la fiscalité locale puisque ce dossier est soulevé régulièrement et tarde à être pris en charge de manière à permettre aux communes d'avoir une autonomie financière. La question principale est de ne pas penser seulement à la fiscalité locale mais à d'autres ressources qui sont disponibles, notamment : le foncier local ; il ya une diversité à exploiter ; faudrait –il dans ce cas inciter les communes à recenser le patrimoine local et à établir des données exactes sur le niveau de son exploitation. En prévision de la révision du code de la commune ; le même auteur propose que la mesure actuelle accordant aux communes la prérogative de créer des établissements publics-privé via le partenariat public –privé ou en optant pour les concessions ; l'Etat a trop dépensé pour l'investissement public, et il doit valoriser cet investissement. Exploiter cette voie est une urgence car elle va encourager les maires qui osent et aura un impact sur le développement local mais surtout sur la création de l'emploi. L'Etat doit suivre ce volet et évaluer les efforts de chaque commune en instaurant des indicateurs

comme les autres volets, Cela pour souligner que les niches de richesses locales sont nombreuses ; elles ne cherchent qu'à être exploitées au profit du développement local ; pourvu que l'administration s'implique en mettant à la disposition des élus l'information recherchée ; On évoque aujourd'hui la révision des codes de la commune et de la wilaya pour parer au manque des ressources de l'Etat et qui ne peut plus subventionner les collectivités au même rythme ; Le système fiscal actuellement opérationnel en Algérie est régi par la loi n 11-10 du 22 juin 2011 portant code communal. En effet, lorsqu'on examine la structure des ressources financières de la commune dominée par la fiscalité transférée, il est difficile de dire, malgré les changements intervenus depuis la promulgation de cette nouvelle loi, ce que la commune fait ou peut faire pour elle-même. Le système fiscal national tel qu'il fonctionne aujourd'hui présente une gamme d'impôts dont le produit alimente simultanément le budget de l'Etat et celui des collectivités locales(wilaya communes) particulièrement de même qu'une partie de produits de certains impôts est versé au fonds commun des collectivités locales (FCCL) ou sont hébergés à leur tours les fonds spéciaux de développement. Ce schéma de répartition entre les différents budgets du produit des impôts consacre en lui-même la frontière des compétences fiscales entre l'Etat qui détient seul le pouvoir de créer et lever l'impôt et les collectivités locales qui perçoivent une part de ce pouvoir en aval par le seul fait qu'il existe des impôts dont le produit est intégralement versé aux communes

I.4.3. La compétence des élus : une nécessité fondamentale pour une amélioration financière de la commune

La décentralisation implique des élus compétents et jouissant d'une certaine notoriété locale et qui connaissent bien la spécificité de leur circonscription pour tenter d'attirer le maximum d'investisseurs locaux considérés comme levier principal de la richesse ; ce qui devra contribuer davantage au développement économique de la région et de ce fait, ne plus compter sur les subsides de l'Etat central en matière financière.

I.5. La modernisation de l'administration fiscale : un atout important pour le développement économique en général et local en particulier

Une modernisation de l'administration est à envisager en tenant compte de plusieurs impératifs dont : la réintégration du secteur informel dans la base fiscale et parafiscale et le renforcement de la compétitivité des entreprises. Il est impératif donc de rendre le système budgétaire performant et efficace au plan économique, c'est à dire la mobilisation des ressources publiques par la fiscalité ordinaire comme un levier économique stratégique au service de la valorisation des ressources territoriales. La réforme et la modernisation de l'administration constitue à notre sens l'un des plus gros chantiers de réformes pour les prochaines années et ce, pour un nouvel ordre économique local en particulier. La réforme fiscale locale et la modernisation de l'institution constitue à notre sens l'un des plus gros chantiers de réformes pour les prochaines années et ce, pour un nouvel ordre budgétaire et un nouvel ordre économique.

II. Comment la collectivité locale peut assurer une meilleure efficience à ses actions de développement ?

II.1. La commune et la reconquête des espaces d'exclusion et de marginalisation

Pour Grin (2017) la dissolution des entreprises publiques locales sur injonction du FMI au milieu des années 90 a été comme un véritable séisme pour les assemblées populaires communales qui se sont retrouvées du jour au lendemain sans entreprises de proximité grâce auxquelles elles pouvaient régler d'épineux problèmes locaux. Leur fermeture suivie d'un rapide bradage de leurs actifs a de surcroit entraîné la mise au chômage de milliers de travailleurs auxquels les communes devaient assurer gratuitement un minimum d'assistance.

A cette période environ 1400 entreprises publiques locales (EPL) sur les 1700 qui opéraient à travers le pays avaient fait l'objet de dissolution détruisant pas moins de 200000 postes de travail. Si la dissolution des EPL pouvait se justifier par la déstructuration de leurs comptes, ce qui ne l'est pas, c'est l'interdiction encore aujourd'hui faite aux élus locaux de créer de nouvelles entités (EPL), groupements intercommunaux d'entreprises. En mesure de prendre le relais de celles qu'on avait fait disparaître. Les milliers d'actifs : terrains et immeubles laissés par les EPL dissoutes peuvent en effet servir à capitaliser les entreprises et les banques pourraient également y contribuer, pour peu qu'elles aient le droit de regard sur leur business plans et sur le choix des dirigeants. Des centaines de milliers d'emplois pourraient être créés

à travers le pays, notamment en faveur des jeunes des localités les plus rongées par le chômage. Il pourrait par ailleurs être sérieusement envisagé et la législation algérienne le permet aujourd'hui d'associer le privé au capital des entreprises publiques locales et réciproquement. Boumoula (2017) note que pour améliorer la gestion des collectivités locales ; l'administration communale doit impérativement sortir de ses bureaux pour aller scruter et parcourir le territoire de la circonscription afin de découvrir les réserves insoupçonnées de compétences que recèlent la commune ou la wilaya qui peuvent apporter une valeur ajoutée locale ; cette nouvelle pratique pourra à l'avenir bâtir les fondamentaux d'un vrai développement par le bas via la démocratie participative.

Aujourd'hui, l'espace communal local doit être un terrain pour l'innovation et l'attractivité économique. L'autorité centrale devra accorder plus de pouvoirs aux collectivités locales notamment en matière économique. A travers les pouvoirs qui leurs sont conférés, les élus locaux devraient être en mesure d'innover en matière de fiscalité locale pour drainer plus d'entreprises et promouvoir la création et le développement de zones industrielles. Le développement économique doit passer par le développement local et donc l'approche locale est un impératif majeur pour le développement économique et social. Le projet de loi de finances 2018 prévoit une enveloppe de 100 milliards de dinars pour les plans communaux de développement (PCD), l'équivalent d'environ 1milliards de dollars. Il faut reconnaître que l'une des raisons de la défaillance des élus est le fait qu'ils sont dépouillés de leur prérogatives au profit des walis, des walis délégués et des chefs de daïra.

II.2. La bonne gouvernance économique au niveau local : un outil pour la création de richesses

II.2.1. Une nouvelle gouvernance : un chantier vital pour l'émergence du développement local dans tous les domaines

Okamba (2010) indique qu'il existe plusieurs formes de gouvernance : la gouvernance politique, la gouvernance administrative ; la gouvernance économique et financière, la gouvernance des entreprises. L'interaction entre toutes ces composantes de la gouvernance conduit vers la cohésion sociale durable, facteur de développement économique et social soutenable que l'on peut évaluer par le renforcement du sentiment d'appartenance des individus à une collectivité, par leur

insertion dans la vie économique et sociale de la cité et par leur degré de participation à la décision collective. Parmi les leviers fondamentaux de rupture pour un développement local harmonieux et une efficacité institutionnelle en Algérie, il y a lieu de mettre en lumière : la gouvernance. Aussi, la gouvernance recouvre l'ensemble des mécanismes qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants ; autrement dit qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire Wirtz (2008).

En management on affirme que le bon Dieu est le meilleur démocrate parce qu'il a distribué équitablement l'intelligence au sein des peuples. Mais l'organisation et la gouvernance des Etats font toute la différence Lamiri (2013). Ainsi, lorsque nous avons un Etat organisé, avec des institutions administrées rationnellement par les meilleures compétences, nous sommes en présence d'un dragon économique. Lorsque les institutions de l'Etat sont désarticulées, gérées intuitivement, sans les processus d'intelligence et de cohérence, alors nous sommes en présence d'un Etat inefficace et destructeur au lieu d'être créateur de richesses. Schumpeter, le célèbre économiste a bien compris la relation entre l'efficacité de l'Etat et l'efficacité de la relance économique.

II.3. La portée des réformes au niveau local

Les réformes permettront à notre humble avis une amélioration de la fiscalité au niveau de la wilaya d'une part, et d'autre part des répercussions positives en matière financières sur les communes. Cet état de fait, pourra ainsi booster le financement local et par conséquent agir sur la création de PME au niveau de la wilaya. Grin (2017) estime également que le coup fatal a été donné par la dissolution des entreprises locales (EPL) qui leur servaient de moyens de réalisation et d'intervention qu'elles pouvaient mobiliser sans souci de disponibilités financières. Grace à ses entreprises de proximité, les communes ont pu construire des écoles, des centres culturels... Faute d'entreprises communales, les maires sont contraint de proposer leurs projets aux programmes communaux de développement (PCD), d'attendre qu'ils soient officiellement retenus et financés, d'engager une consultation pour choisir l'entreprise généralement privée de passer dans des conditions bureaucratiques un marché et d'attendre sans pouvoirs réels de surveillance, la réalisation du projet.

II.4. L'importance du rôle de l'élu dans le développement local et l'émergence d'une administration communale responsable

La question de l'intervention économique des collectivités doit être au centre des préoccupations de leurs élus locaux qui doivent :

Développer l'infrastructure de leur territoire; Assurer un bon environnement pour attirer les PME; Donner au PME la possibilité d'accès au marché public et au foncier; Garantir le problème de financement ; Assurer la formation professionnelle des dirigeants des PME et leur l'orientation vers les secteurs cibles; Assurer une main d'œuvre qualifiée; Promouvoir la R&D par l'implication des universités; Développer un système d'information au service des PME ; Proposer un régime fiscal et un cadre juridique adaptés au PME...etc. C'est par un cercle vertueux ouvert à une stratégie de développement, basée sur la création de valeur, de richesse et d'emploi, que les élus doivent s'intéresser aux difficultés économiques d'autant plus que celles-ci représentent un enjeu politique. Ces difficultés économiques devraient être les objectifs ultimes de toute collectivité locale, s'assurant la synergie nécessaire à sa mise en œuvre. En effet, un élu doit être un stratège et un visionnaire au service de sa commune.

II.5. L'importance de l'entrepreneuriat pour améliorer les finances de la commune

II.5.1. La nouvelle vision des pouvoirs publics

Lors de l'ouverture de la conférence nationale des universités organisée au niveau du centre de recherche en anthropologie culturelle (CRASC) : le ministre de l'enseignement supérieur a déclaré, nous citons:« toutes les universités au niveau national seront dans l'obligation de signer des conventions avec l'agence nationale d'aide à l'emploi des jeunes (l'ANSEJ), ainsi que les autres organismes de soutien à l'emploi et à la création d'entreprises. Le but est de préparer l'étudiant au monde professionnel en l'assistant dès sa première année à élaborer des projets ; il y aura des postes de coordinateurs au niveau de chaque université pour faciliter la coopération avec les autres organismes et services. Les universités devront compter des incubateurs d'entreprises ou seront développés les projets dits innovants dont les start-up. En effet, ces orientations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie nationale. La relation entre

l'université et l'entreprise met l'enseignement supérieur au cœur des transformations économiques que connaît le pays à travers la formation

et la valorisation des résultats des recherches.....Il s'agit d'intégrer la coopération aux missions de l'université dans le but de lui permettre de réaliser l'harmonie avec son environnement économique et social à travers la création de passerelles dans les deux sens en institutionnalisant cette relation université –entreprise..... L'intégration de l'entrepreneuriat comme activité universitaire, tout comme l'enseignement et la recherche est aujourd'hui une nécessité.

II.5.2. L'entrepreneuriat : source de croissance et de recettes financières communales

L'importance de l'entrepreneuriat pour le développement et la croissance d'un pays a poussé la majorité des pays à intégrer l'initiation et la formation à l'esprit de création d'entreprise dans le système éducatif (Lakhlef, 2014).

La culture entrepreneuriale et managériale est à intégrer rapidement dans l'ensemble des institutions en Algérie, notamment dans les institutions de formations afin que l'entreprise algérienne puisse survivre, s'adapter aux changements, à l'environnement et à la compétitivité. Cette culture, qui fait la fierté et la distinction des entreprises des pays industrialisés, où se sont conçues développées et épanouies les techniques managériales. En effet, la culture du risque, du défi, de l'innovation et de la rigueur n'a pas fleuri dans nos entreprises, malgré les sommes importantes consacrées à la formation des managers. L'économie algérienne dans son ensemble peut-elle continuer à se passer de l'esprit de management et de la culture entrepreneuriale ? Pour sa part Lamiri (2013) souligne que les scientifiques sont formels sur un aspect : une variable clé du développement réside dans la qualité et la quantité des entrepreneurs au sein d'un pays. C'est par exemple, la thèse centrale de l'économiste britannique Lewis, prix Nobel d'économie. C'est aussi la position clé d'un des économistes les plus illustres du siècle dernier : l'austro-américain Joseph Schumpeter. Nous sommes en train d'explicitier quelque chose qui est admis et n'est sujet à aucune controverse : un pays ne peut pas se développer avec peu d'entrepreneurs ou des investisseurs de qualité médiocre Schumpeter (1950) qui donne la primauté à l'aspect économique de l'entrepreneuriat ne sépare pas l'idée et les initiatives d'un entrepreneur de l'acte d'innover : un entrepreneur est une personne capable de transformer une idée ou une invention, en une innovation réussie. Pour Schumpeter l'innovation

peut revêtir quatre formes : introduction d'une nouvelle technologie, introduction d'un nouveau produit, nouvelles sources d'approvisionnement ou composant, nouvelle organisation note dans ce cadre Lakhlef (2014).

II.5.3. Les conditions de base

L'une des conditions de base reste la mise en place localement d'un réseau de liaisons interactives entre la recherche et l'entreprise au niveau de chaque wilaya du pays. Il faut à cet effet, créer des centres de recherches mixtes entreprises-université et institutions de formations pour intensifier les échanges entre les deux secteurs et déterminer les facteurs d'incitations suffisants à leur impulsion.

II.5.4. Doter les communes Algériennes de pépinières et d'incubateurs : sources de financement

Un initiateur de projet au niveau d'une commune ne peut maîtriser à la fois les conditions techniques d'une activité et les outils de gestion et de direction d'une entreprise. En fait, chaque métier, fonction ou projet exige un savoir, un savoir-faire. Un promoteur ou un manager ne peut sauf des cas exceptionnels, réunir des compétences dans tous les domaines aussi bien sur le plan technique que sur la plan managérial. Il a besoin d'un soutien, de conseils, d'un complément de formation, d'un accompagnement durant tout le processus de création d'une activité et de lancement et de gestion d'une entreprise. Aussi, les autorités locales doivent mettre en œuvre le système d'accompagnement. En effet, l'accompagnement d'un porteur de projet est primordial.

II.5.5. Création de clubs des entrepreneurs au niveau des communes de chaque Wilaya du pays

Cherifi expert onusien (2017) souligne pour sa part que l'entreprise productive étant l'instrument pour y parvenir car créatrice d'emplois et de revenus tout est fait pour faciliter leur création, leur implantation ; leur fonctionnement et leur développement. Malheureusement dans notre pays les élus locaux n'ont pas les moyens juridiques de promouvoir l'investissement dans leur circonscription ; ceci relève des prérogatives de l'administration territoriale (wilaya et Daira). Rappelons que la pénalisation de l'acte de gestion a contribué à vider les entreprises publiques de leur encadrement et à créer les conditions de non-rentabilité pour justifier leur privatisation.

L'Etat ne se réduit pas aux administrations centrales des ministères. Sa déconcentration est impérative pour permettre aux collectivités locales,

une fois rendues autonomes sur le plan administratif avec les futurs codes de la commune et de la wilaya et sur le plan financier grâce à une réforme de la fiscalité locale, d'attirer et de soutenir les entreprises sur leur territoire.

Cherifi (2017) part du principe que le développement n'est durable que s'il est conçu et exécuté de bas en haut impliquant une participation active des collectivités locales. A cet effet, les collectivités locales doivent œuvrer à créer un environnement favorable à l'implantation des entreprises sur leur territoire en créant des zones d'activité économiques et en leur apportant les facilités administratives appropriés.

Les clubs de promoteurs permettent à leurs adhérents de s'exprimer dans un cadre organisé. Elles constituent des forces de propositions et de revendications en faveur de la PME et assurent leur encadrement en termes d'informations, de formation. En effet, le club des entrepreneurs peut se positionner comme un acteur de développement local. C'est un espace de débat et de concertation afin d'améliorer le climat des affaires au niveau de chaque wilaya. Les clubs en question peuvent avoir également comme objectifs :

- La création d'entreprises et d'emplois par le soutien aux jeunes promoteurs de l'idée jusqu'à la réalisation du projet;
- La promotion du commerce et de l'industrie par les mises en relation et la prospection du marché.

Ces clubs peuvent constituer des moyens d'échange, d'expériences et d'informations entre les jeunes promoteurs de la wilaya et ce, à travers les différentes actions ; notamment :

- la collecte d'informations susceptibles d'intéresser la PME;
- l'organisation de plusieurs séminaires en particulier la formation des jeunes promoteurs;
- la formation et l'animation de tables rondes et séminaires.

Ils seront également des interlocuteurs privilégiés et responsables auprès des autorités locales afin d'améliorer le climat des affaires et évaluer le potentiel du développement et présenter des propositions pour la création par exemple de PME au niveau de la Wilaya ce qui contribuera à développer la fiscalité des entreprises et par ricochet la fiscalité locale.

II.6. Les organes d'encadrement au niveau local : une opportunité pour une amélioration des finances communales

II.6.1. Nécessité de nouvelles missions pour les chambres de commerce et d'industrie (CCI) : un enjeu important

La CCI devra mettre en œuvre une politique d'envergure pour attirer les investisseurs, au titre que l'élu local et de là, augmenter les ressources financières des communes à travers la fiscalité communale dans le cadre d'une révision profonde du code communal en matière de fiscalité et de ressources financières.

Le statut des chambres de commerce et d'industrie (CACI) doit être revu et adapté aux réalités actuelles afin de donner plus de visibilité au potentiel économique national, à travers un repositionnement de ces chambres de commerce. Il faut renforcer le pouvoir pour relancer le développement local, il faut repositionner les chambres de commerce en question pour qu'elles prennent en charge le développement de l'économie locale. En effet, les chambres doivent être un instrument de développement de l'économie nationale. Elles constituent des espaces pour rassembler les opérateurs et examiner le potentiel de chaque wilaya et porter les préoccupations des opérateurs économiques des wilayas aux pouvoirs publics. La CACI doit être une force de proposition auprès des opérateurs économiques pour être leur porte parole auprès des pouvoirs publics. Les statuts des CACI datent de 1996 et ils sont dépassés, il faut les adapter au nouvel environnement économique. ; Il est impératif de revoir le statut de ces chambres de commerce, leur donner plus de visibilité et de force de propositions, plus de pouvoir et une implication dans les organisations locales note dans ce sens, Bahloul (2017). Les chambres de commerce et d'industrie sont gérées par des personnes privées élues, assistées par des cadres permanents. Elles peuvent constituer une tribune efficace pour la défense du secteur privé. Ces chambres sont sensées représenter les différents secteurs économiques et être les animateurs de la vie économique locale. Pour cette raison, elles sont réparties sur le territoire national. Ces chambres ont une grande connaissance du tissu économique local et doivent organiser des actions destinées à le renforcer et le développer. L'avantage de ces CCI est qu'elles constituent un réseau disséminé sur le territoire national et que leur pérennité ne pourrait pas être mise en cause grâce à la nature de leur financement. Aussi, de nouvelles missions doivent être mises en œuvre par les CCI en Algérie, notamment :

- La promotion des idées et des connaissances par la diffusion d'études, d'analyses, de réflexions sur les secteurs économiques, sur les problèmes de la formation...etc.
- La promotion des hommes et des femmes par l'initiation de plusieurs programmes de formation technique, de gestion ...etc.
- La promotion des entreprises par l'assistance, le conseil et la mise à disposition du promoteur de toutes les informations nécessaires dans les domaines techniques, commercial, juridique et financier ;
- La promotion des équipements tels que les zones industrielles, les ports...etc.

III. La commune, entreprise de prestation de services et de création de richesses

III.1. Le marketing territorial et la création de richesses

III.1.1. La ressource humaine : levier fondamental pour un développement local harmonieux en Algérie et une amélioration financière des communes

Lamiri (2013) souligne pour bon nombre d'analystes, il faut changer la législation, autoriser les décideurs locaux à créer des entreprises, monter des banques locales, permettre une collecte de plus de taxes locales et le tour est joué ; Supposons que demain les dispositions réclamées par nos experts soient mis en place : législation adaptée, fiscalité et décentralisation : aurions nous un développement locales suffisamment appuyé pour résoudre les problèmes d'emploi et de sous utilisation des potentialités locales ? Un programme d'action de ce genre nécessite que l'on se préoccupe de réunir dès le départ toutes les conditions nécessaires à sa réussite : la première et la plus importante concerne les qualifications humaines : les élus et les fonctionnaires locaux doivent être dotés des habilitations nécessaires, l'ingénierie pédagogique pour recycler les personnes en place est à concevoir ainsi que son mode d'emploi et de contrôle .Le mode de fonctionnement et de contrôle des APC doit changer dans le but d'encourager les systèmes de gestion par objectifs et décourager les injonctions politico-administratives ; On se souvient des 1500 entreprises communales déstructurées dans les années 1980 et 1990 ; la plupart l'étaient à cause d'interférence dans le processus managérial qui lui-même était défaillant ; la morale de l'histoire est qu'il nous est impossible de nous propulser au rang des pays émergents sans décentraliser et réussir le

développement des espaces locaux ; mais les succès de ces derniers nécessitent toute une ingénierie organisationnelle dont nous n'avons même pas conçu les prémisses.

III.1.2. L'innovation et les pôles de compétitivité au niveau des collectivités locales : un appui important pour la finance locale

Notre industrie n'est pas compétitive. L'instabilité du marché pétrolier et la chute des prix des hydrocarbures, principale ressource de notre économie, ont lourdement impacté nos réserves de changes. En fait, les raisons avancées pour justifier la faiblesse de notre industrie sont nombreuses. Toutefois, un constat important peut être dégagé, il s'agit du déficit en matière d'innovation. En effet, l'innovation associée à la recherche sont devenue des enjeux économiques importants et des éléments fondamentaux de la compétitivité d'une économie. Développer la croissance par la mise en commun des moyens d'entreprises innovantes, de recherche et développement, telle est l'ambition des pôles de compétitivité. Dans ce cadre, pour donner à l'innovation toutes ses chances de réussite, notre pays doit travailler en parfaite cohésion avec tous les acteurs nécessaires au développement de l'économie nationales. La mise en avant de facteurs clefs de compétitivité industrielle, au premier rang desquels se trouve la capacité d'innovation par la recherche et développement (R-D) constitue l'enjeu de la politique des pôles de compétitivité qui a été conceptualisée par Michael Porter universitaire à Harvard, sous le nom de : cluster Bouchagha (2016). Il demeure bien entendu que la concrétisation de tels projets exige un niveau de compétences et d'expériences. Il s'agit de donner un nouvel élan à l'industrie algérienne, et tous les secteurs susceptibles d'y contribuer doivent être invités à se rassembler autour d'un pacte productif pour la compétitivité, la croissance et l'emploi et un management stratégique. Le troisième président des USA Thomas Jefferson, a fait observer que le savoir est comme une chandelle : lorsqu'une chandelle en allume une autre, sa propre lumière ne diminue pas, .il est donc inefficace de restreindre l'usage du savoir. De telles restrictions ont un cout particulièrement lourd dans la recherche scientifique fondamentale. Mais pour que le savoir soit diffusé librement ; l'Etat doit assumer la responsabilité de financer sa production. C'est pourquoi il joue un rôle fondamental dans la promotion de la connaissance et de l'innovation note Stiglitz (2010).

III.1.4. La commune manager ou la mobilisation du capital savoir faire de la collectivité

Il n'y a pas de meilleure voie, et encore moins de recette pour engager la commune algérienne vers le développement durable. Même si l'environnement constitue une porte d'entrée. Le développement durable est avant tout un chemin d'apprentissage, une culture. En fait, la démarche est un élargissement et un approfondissement de la démarche qualité, grâce aux facteurs du long terme, de l'éthique, de la prise en compte de parties prenantes. Les démarches qualité et développement durable ont un lien commun, celui de l'amélioration continue. La mondialisation impose par exemple aux entreprises un niveau de performance qui induit une plus grande complexité dans leur pilotage particulièrement du fait de leur croissance, de la diversité de leurs activités et des mutations de leurs contextes environnementales indique Toudjine (2013). La construction de l'économie de marché en Algérie va se traduire par un ensemble de contraintes et d'exigences que les entreprises algériennes doivent intégrer pour survivre et réussir entre autres : le développement durable. La logique du développement durable conduit à repenser les modes d'actions publiques traditionnelles. Par la même, elle ouvre un champ d'innovation pour la gestion des ressources humaines qui devra faire preuve d'une certaine imagination pour impulser de nouvelles relations entre les acteurs et les territoires. Dans les systèmes culturels favorables au changement, les dirigeants sont à l'affût des fluctuations du contexte et modifient les stratégies et les politiques en conséquence, pour que l'entreprise ne perde pas contact avec le marché, ils privilégient les individus et les processus créateurs de changement et plus particulièrement la capacité de l'encadrement à conduire les réformes. Le rôle de l'innovation dans le développement et notamment ses effets sur la compétitivité sont remarquables et servent d'indice dans la prise de décision des investissements et dans l'installation des entreprises. Son apport est déterminant pour l'évolution de la croissance, l'amélioration de la productivité et la présentation de nouveaux produits. La maîtrise des technologies de l'information et de la communication et le recours aux réseaux sociaux, permettront en effet à cette nouvelle génération de managers, de prendre rapidement connaissance des outils et techniques de gestion les plus performants qu'ils sauront mettre en service de leurs sociétés Grim (2012).

Conclusion

Notre conclusion sera articulée autour du point suivant : Synthèse des principaux résultats de notre modeste travail.

Les finances des communes algériennes constituent l'ossature principale du développement local. La commune algérienne devra donc ; assurer sa mutation profonde, pour devenir une commune manager capable de se financer elle-même. Dans la configuration du monde d'aujourd'hui, l'Etat se retire progressivement de la gestion directe de l'économie ; pour se consacrer aux missions stratégiques d'animation ; d'organisation et de régulation du développement économique et social du pays. Dans ce cas, les nouvelles missions des communes seront tous autres en matière de développement économique et de ressources financières. A cet effet, et pour une dynamique économique capable de faire sortir notre pays de la rente pétrolière et permettre une diversification économique. Il est impératif ; que les pouvoirs publics mettent en œuvre une politique de développement économique locale harmonieuse et ce, à travers des réformes structurelles qui sont un passage obligé pour créer et augmenter le potentiel de croissance et pour une diversification financière de la commune. Dans ce cadre, il ya lieu que les pouvoirs publics doivent mettre en place les bases d'un véritable droit économique cohérent et incitatif pour la création de richesses ; Aussi, le développement des ressources humaines de qualité, une révision du code communal et de wilaya, une révision des finances des collectivités locales, un développement de l'entrepreneuriat au niveau local, une économie fondée sur la connaissance s'avèrent des leviers fondamentaux pour un développement local harmonieux en Algérie.

L'augmentation du potentiel de croissance et de la compétitivité passe aussi par la recherche d'un service public plus efficient, c'est-à-dire du meilleur rapport entre l'utilité et la qualité du service public et le niveau des dépenses publiques. Les réformes structurelles s'imposent donc. L'évolution des modes de vie, des moyens de communication, des circuits économiques, l'accélération imprimée par les techniques et technologies nouvelles nécessitent une adaptation et une modernisation continues des collectivités locales dans la gestion de leurs services et de leurs infrastructures. Enfin, la réforme des finances locales constitue à notre sens les voies de la bonne gouvernance ; la lente dérive financière des communes algériennes doit être jugulée pour les rendre

en mesure d'affronter les défis de l'économie de marché et d'un univers de compétitivité et de concurrence.

Bibliographie

- Bahloul W, Quotidien national d'information El Watan du jeudi 9 novembre 2017.
- Bouchagha S , Quotidien national d'information El Watan du 24 aout 2016.
- Boumoula S, Quotidien d'information El Watan du 30/10/2017.
- Cherifi M.A, Quotidien national d'information El Watan du 30/10/2017
- Debbi A , Quotidien national d'information El Watan du 30/10/2017.
- Goumiri M , Quotidien national d'information El Watan du 30/10/2017
- Grim N , Entrepreneurs, pouvoir et société en Algérie. Casbah Editions ; Alger, 2012, p 162.
- Grin N , Quotidien national d'information El Watan du 30/10/2017.
- Kerri M , Directeur des finances des collectivités locales à la direction générales des collectivités locales du ministère de l'intérieur : Quotidien national d'information : journal liberté du 6 novembre 2017.
- Okamba E (2010) : La gouvernance. Une affaire de société. Paris ; Edition L'Harmattan, p3
- Lakhlef B , Créateur d'entreprise et dirigeant d'entreprise. Alger-Livres-Edition, 2014.
- Lamiri. A , La décennie de la dernière chance. Emergence ou déchéance de l'économie algérienne ? Editions Chihab ; Alger, 2013, p 31.
- Lamiri. A , op cit , p.135
- Lamiri. A , op cit, p 139.
- Mekideche M , Quotidien national d'information El Watan du 30/10/2017.
- Rahmani C, Les finances des communes algériennes. Insincérité, déficits et bonne gouvernance. Casbah Editions, Alger,2009, p 172.
- Stiglitz Joseph E, Prix Nobel d'économie: Le triomphe de la cupidité. Traduit de l'anglais (américain) par Paul Chemla. Editions LLL, Paris, 2010.
- Toudjine A , La pratique du contrôle de gestion. OPU, Alger, 2013, p 11.
- Wirtz P, Les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. Paris ; Editions la découverte, 2008, p 9.